

SEANCE du 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le vingt-quatre janvier, à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 20 janvier 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Dominique FONGARNAND, Mylène PLANKO, Géraldine SARRON, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES

Absents excusés avec procuration : Ophélie GOULEY a donné procuration à Carine PLUMIER, Sébastien GUILLOT à Bénédicte BOURGEON

Absent : Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Mylène PLANKO

Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT

N° DE2024-04

Objet : Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur Joël DEMULE fait part que la Commune de Fontaines bénéficie actuellement d'un réseau d'acteurs médicaux de proximité (Généralistes, kinésithérapeutes, infirmières, ...).

La volonté de l'équipe municipale est de pérenniser la présence de ces acteurs, voire de l'enrichir. Par ailleurs, les attentes et les besoins des Fontenois sont réels et vont sans doute augmenter avec la volonté de beaucoup de seniors de rester le plus longtemps possible dans leurs logements.

Aussi l'équipe municipale considère qu'il est nécessaire d'anticiper et de tout faire pour rendre la Commune attractive sur ce sujet.

Le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire a beaucoup avancé avec le volet médical qui permettra de déposer une demande d'habilitation auprès de l'ARS, élément indispensable pour enclencher les demandes de subvention.

Concernant le volet foncier, la Commune et l'OPAC 71, propriétaire de la parcelle AE406 d'une surface de 1500 m² située rue du Parc, sont actuellement en cours de négociation pour fixer les modalités de l'acquisition de ce terrain où sera construite la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 071-217102029-20240124-2024_04-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- autorise le Maire à procéder aux négociations auprès de l'OPAC 71 afin de fixer les modalités de l'acquisition de la parcelle AE406 d'une surface de l'ordre de 1500 m² située rue du Parc, dont il est propriétaire,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et attribuer le marché au candidat retenu,
- autorise le Maire à solliciter les subventions aux divers financeurs potentiels (Etat, Département, Grand Chalon, ...),
- autorise le Maire à signer tout les documents à intervenir concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Mylène PLANKO

Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 071-217102029-20240124-2024_04-DE

